Politique d'asile

«On renvoie un gars moti vé, ce n'est pas normal»

Déboutés, de jeunes requérants se voient forcés d'interrompre leur apprentissage et sont placés à l'aide d'urgence plutôt que de pouvoir poursuivre leur travail. Des patrons choqués réagissent

L'essentiel

Témoignage «Il ne prenait pas la place d'un Suisse»

● Désobéissance Un patron n'hésite pas à se mettent hors la loi

Procédure Refus pour un apprenti à qui il restait quatre mois de formation.

Stéphanie Arboit Textes

cusant qu'il m'a tendu sa lettre de renvoi. Cela m'a fait un choc. Il a aurait pas besoin de payer pour continué à travailler jusqu'à la fin du mois.» Les larmes aux yeux, Les décideurs pourraient tout de Raphaël Favre, patron, avec son frère Dominic, de leur carrosserie éponyme, à Étoy, raconte ce qui est arrivé à son apprenti Geremedhin, Érythréen de 20 ans. Sa mais il a déployé beaucoup demande d'asile ayant été refusée, Geremedhin a été contraint de cesser de travailler au lieu de poursuivre sa formation de carrossier. En effet, et ce même dans les cas où un ultime recours serait dort mieux, il se change les idées possible, une telle décision implique que la personne est placée à l'aide d'urgence et doit cesser toute activité professionnelle,

même de formation. Le cas de Geremedhin, dévoilé ce mois dans le journal régional «La Côte», n'est que la pointe de l'iceberg d'une problématique nouvelle qui émerge actuellement non seulement dans le canton, mais dans toute la Suisse (lire encadré). Ni l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants), ni le SPOP (Service Comme lui de la population du canton de Vaud), ni le SEM (Secrétariat d'État aux migrations) ne disposent de chiffres permettant de prendre l'exacte ampleur du problème. Qui s'ajoute aux renvois de force de plus en plus fréquents de femmes et de mineurs, révélés l'automne dernier dans «24 heures».

Les milieux entourant ces ré- Patron de Carrelage Riviera SA fugiés sont catastrophés. Les fasur le sujet. Des patrons y témoision, voire de leur colère, face à Suisses!» une situation ayant également Plusieurs patrons témoignent Soit on les renvoie rapidement, des implications économiques.

Jeunes hypermotivés

ce n'est pas normal.»

animaux, il s'en occupe avec ne comprends pas cette incohétent pas à jouer la carte de la désocalme, sans peur. Il a fait plu- rence de débouter après des an- béissance civile. À l'image d'une Chef du Service de la population

sieurs stages et a démontré ses capacités. Lui manquent quelques notions scolaires, mais nous avions pensé qu'il pouvait débuter un préapprentissage pour se mettre à niveau tout en se rapprochant encore davantage du métier. J'ai fait les démarches pour qu'il signe le contrat, mais la loi du travail ne le permet pas, du fait d'un premier refus de sa demande d'asile.» Même si un tribunal pouvait statuer en sa faveur au final, ce mineur sans parents est en effet empêché de travailler pendant que son recours est toujours pendant

Le fermier et sa femme pointent une aberration économique. «La spécificité d'un préapprentissage ou apprentissage en agriculture est que le jeune est hébergé en s'ex- et mange chez nous. Il coûterait moins cher à la société, car il n'y sa nourriture et son logement. même en tenir compte!»

Besoin pour l'économie

«Il a déjà vécu des choses atroces, d'énergie pour se reconstruire; même ses éducateurs ont souligné sa volonté, détaille encore l'exploitant agricole. Quand il est chez nous, cela se passe bien: il

Je ne suis pas partisan d'accueillir tout le monde. Mais je ne comprends pas cette incohérence de débouter après des années un jeune motivé



Gianfranco La Rosa

milles qui parrainent ces jeunes, en travaillant.» Sa femme dont beaucoup sont arrivés abonde: «Il se fait du bien, et comme mineurs non accompa- nous, on a quelqu'un pour tragnés (MNA) - soit sans leurs pa-vailler.» «Certes, on ne peut pas rents - ont sonné l'alerte. Si bien accueillir tout le monde, constate que des Assises romandes* sont encore le fermier, mais je ne comorganisées ce samedi à Lausanne prends pas qu'on puisse renvoyer ce jeune. Sans compter gneront de leur incompréhen- qu'il ne prend pas la place de

en effet que recruter un apprenti soit on les garde.» motivé et compétent n'est pas chose aisée. «On voit tout de suite pointe de possibles pénuries «Geremedhin avait de l'or dans celui qui n'a pas envie de bosser, dans certains métiers: «Qui va ré- renvoyer ces jeunes les mains! s'exclame Raphaël Fa- témoigne Gianfranco La Rosa, pa- parer nos voitures? On renvoie déboutés vers vre. Toujours de bonne humeur, tron de Carrelage Riviera SA. Je un apprenti comme Geremedhin toujours à l'heure, c'était incroyadis à tous les jeunes que j'acdalors qu'à moyen terme on risble à quel point il était motivé! Je cueille (tous horizons confon- que de manquer de ne comprends pas qu'on renvoie dus): si on vous donne quelque main-d'œuvre en tôlerie (en des jeunes qui veulent s'en sortir, chose, respectez-le! J'ai employé peinture moins, car la branche un jeune requérant d'asile qui ve-s'est ouverte aux filles).» Même incompréhension du nait de Crissier, mais était là le côté d'un agriculteur, désirant matin à 7 heures tapantes. Il sa- **Désobéissance civile** conserver l'anonymat, encore vait ce que signifie gagner 2 fr. Un Face à une situation qualifiée par dans l'espoir que le cas du MNA bosseur génial, respectueux et toutes les personnes interrogées concerné puisse se régler. «Ce apprécié. Je ne suis pas partisan d'«ubuesque», «incohérente» et jeune a un bon feeling avec mes d'accueillir tout le monde. Mais je «catastrophique», certains n'hési-

nées un jeune motivé comme lui.

D'autant que Raphaël Favre

Nous n'avons aucun moyen de contrainte pour



entreprise électrique, dont nous telles situations dont je ne vois pas préserverons l'anonymat puis- l'utilité. Nous passons du temps qu'elle a décidé d'agir illégale- pour les former et ils répondent à ment. «Nous avons recu la lettre nos besoins.» de renvoi de notre apprenti, mais nous le gardons. Devrait-on le laisser crever à petit feu à l'aide so- Où on lui a signifié que, selon les ciale? Cela créerait aussi de l'illé- Accords de Dublin, il devait regalité, en le poussant à travailler tourner en Suisse. Empêché de se au noir. Ce n'est pas correct. Il a former dans un poste en quasimontré des résultats très supé- pénurie et dans une société à qui rieurs à la moyenne. Ces jeunes il donnait satisfaction, il est conont une expérience forte derrière damné à errer: notre pays ne eux, des épreuves qui ont forgé pourra pas le renvoyer, en l'ableur caractère. Ils ont mangé leur sence d'accords de réadmission pain noir.» Et l'homme de pointer avec l'Érythrée. les décideurs politiques, qui vont aussi plancher sur le sujet (*lire ci-* * **Assises** sur les jeunes migrants contre): «Nos élus fédéraux et no- déboutés privés de formation, tre Conseil d'État devraient avoir ce samedi de 14 à 17 heures.

Pendant ce temps, Geremedhin s'est échoué en Belgique.

les «couilles» de s'opposer à de Inscriptions: e.antony@ssi-suisse.org

Prochaines discussions au Grand Conseil

Une commission du Grand Conseil vaudois se penchera sur la question, après le dépôt, en fin d'année, du postulat Rebecca Joly (Les Verts) et une quarantaine de signataires députés. L'élue a souligné que placer à l'aide sociale des personnes intégrées dans le tissu économique pour lesquelles un renvoi forcé est impossible «constitue aussi une perte pour l'employeur qui, du jour au lendemain, perd son

a pourtant formé et qui crée un vide dans son entreprise». Cette députée souhaite que, par le biais d'une disposition légale à sa connaissance pas appliquée, le Conseil d'État saisisse la Confédération pour prolonger les autorisations d'exercer une activité lucrative jusqu'au renvoi effectif ou au départ volontaire de la personne concernée.

apprenti ou son employé, qu'il

Des entreprises n'hésitent

pas à garder leurs apprentis

plutôt que les «laisser

sociale». FLORIAN CELLA

crever à petit feu à l'aide

Sur nos plateformes

Scannez le QR Code pour voir la vidéo.

Volonté d'intégration pas déterminante

«Comment puis-je expliquer à ce jeune l'absurdité de la situation? Pas de renvoi possible en Érythrée mais suppression du droit à terminer sa formation!» Françoise Jacquemettaz, présidente du CSI (Centre Suisses-Immigrés), actif auprès des migrants dans le Valais central depuis 1984, a poussé un cri du cœur dans le journal de son association. Elle y relate le cas d'un jeune Érythréen arrivé ici mineur. Sa demande vient d'être définitivement refusée, après quatre ans de séjour en Suisse. Il ne lu reste que quatre mois pour terminer son apprentissage, mais il n'a plus le droit de poursuivre sa formation! Devant l'absurde de la situation, François Jacquemettaz écrit: «Que vont faire tous ces ieunes désœuvrés privés de vision d'avenir? Zoner dans les rues, dans les gares, ce qui ne fera que renforcer les préjugés

envers les demandeurs d'asile.» Même si c'est à Lausanne ce samedi que sont organisées les premières Assises sur la question des migrants déboutés privés de formation, le problème est bien national. «Nous sommes en train de recueillir dans les différents cantons les situations de ce type, qui se comptent en dizaines», affirme Élodie Antony, responsable pour la Suisse latine des mineurs non accompagnés (MNA) auprès de l'organisme Service social international -Suisse, organisateur des Assises réponses négatives à de jeunes demandeurs d'asile - surtout d'Érythrée et d'Afrique de l'Ouest - mettent en péril tout le travail accompli pour qu'ils renouent avec un présent et jettent un pont vers leur avenir, | jurisprudence de cet été, la

constate Élodie Antony. Après le flux migratoire de 2015, beaucoup d'efforts ont été fournis pour insérer ces jeunes et l'on se retrouve à l'inverse dans une voie de désintégration. C'est illogique.»

Réussir à trouver un apprentissage est déjà énorme pour ces jeunes, et devoir tout arrêter est très difficile



vaudois d'accueil des migrants

«On met en avant qu'ils doivent avoir la volonté de travailler et de devenir autonomes puis on renvoie ceux qui ont trouvé une place! Cela vient entacher tout notre travail», témoigne une collaboratrice de l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil aux migrants) «Réussir à trouver un apprentissage est déjà énorme pour ces jeunes, et devoir tout arrêter est très difficile». confirme Evi Kassimidis. porte-parole de l'EVAM. Qui

rappelle que, depuis une

Suisse estime que les Érythréens ne courent plus de danger d'être enrôlés de force dans l'armée de leur pays, raison des refus accusés par plusieurs jeunes. Les organis mes qui les défendent rappel lent cependant que sont réprimés sévèrement dans leur pays des actes tels que celui de s'être soustraits à l'obligation militaire en quittant le pays de manière illégale.

«Ces jeunes, une fois déboutés, restent interdits de travailler et de formation par le droit fédéral, mais nous n'avons aucun moyen de contrainte pour les renvoyer er 'absence d'accords de réadmis sion avec l'Érythrée», constate Steve Maucci, chef du Service cantonal de la population. Qui renvoie la balle à la Confédéra tion, «Les questions autour de ces situations sont légitimes et je partage, à plus forte raison comme père d'adolescents, un partie de ces interrogations, mais cela relève du législateur fédéral. Dans le canton, nous ne pouvons légalement qu'appliquer les décisions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui veille à la mise en œuvre de ses décisions. Ces jeunes savent dès le début qu'ils risquent une décision négative. En pareil cas nous essayons au moins de la leur annoncer de la meilleure facon possible.»

Le SEM rappelle de son côté que la volonté d'intégration n'est pas déterminante pour décider si une personne peut recevoir l'asile en Suisse. Le SEM estime que le phénomène actuel sera freiné à l'avenir et que les patrons devraient attendre les décisions avant d'engager des personnes au bénéfice d'un livret N (lire ci-contre). ST.A.

Permis N ou F

Livret N (dit aussi permis N) C'est le statut le plus précaire: la personne est en attente d'une réponse à sa demande d'asile. Cela n'a pourtant pas empêché La Poste d'engager un employé avec un tel permis (un cas unique en Suisse romande, relayé par l'hebdomadaire «Le Régional»). Raphaël Favre, patron de la Carrosserie Favre à Étoy, s'agace que ni l'EVAM ni aucune autorité ne lui aient indiqué qu'il prenait le risque de se voir privé de son apprenti. «Je comprends que de bonne foi il soit touché, mais nul n'est censé ignorer la loi», répond Steve Maucci, chef du Service de la population. Au 31 décembre, le canton de Vaud comptait 1142 livrets N.

Permis F (et F réfugié) Les personnes déboutées de l'asile mais pour lesquelles un retour au pavs est exclu (pour raisons de santé ou situation de guerre notamment) reçoivent un permis F (susceptible d'ouvrir

peut-être un jour l'accès à un

oermis B. sous certaines condi-



tions, notamment l'autonomie financière). En outre, du fait d'une spécificité du droit suisse, une personne considérée comme réfugiée selon la Convention de Genève ne reçoit en Suisse pas l'asile (permis B) quand les motifs sont postérieurs à sa fuite, mais seulement une admission provisoire (permis F réfugié). Au 31 décembre, le canton de Vaud comptait 4810 permis F (dont 770 ayant le statut de réfugié). Une insécurité grandit actuellement chez certains bénéficiaires notamment les Érythréens – de tels permis, qui craignent de se le voir retirer. Le Secrétariat d'État aux migrations affirme n'en avoir annulé que 20 pour toute la Suisse (aucun dans le canton, à la connaissance de Steve Maucci). À noter encore que, pour les permis F, les procédures d'engagement ont été facilitées: les patrons n'ont plus besoin d'une autorisation mais doivent annoncer avoir engagé une personne au bénéfice d'un tel permis. **ST.A.**